



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.16/2003/3  
12 mars 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE  
AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Sixième session

Genève, 5-9 mai 2003

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**SUITE DONNÉE AUX DÉCISIONS PRISES PAR LA COMMISSION  
À SA CINQUIÈME SESSION**

**Note du secrétariat**

Résumé

La présente note a été établie par le secrétariat de la CNUCED conformément à la résolution 2001/31 du Conseil économique et social concernant le rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur sa cinquième session et l'ordre du jour provisoire et la documentation de la sixième session de la Commission. Elle traite en particulier des travaux accomplis au cours de la période d'intersessions 2001-2003, dans des domaines tels que les technologies de l'information et de la communication, les biotechnologies, la diplomatie de la science et de la technologie, et la coordination des travaux dans les domaines de la science et de la technologie.

1. Conformément à la résolution 2001/31 du Conseil économique et social, la Commission de la science et de la technique au service du développement est appelée, à sa sixième session, à examiner l'application des décisions prises à sa cinquième session et l'état d'avancement des activités entreprises en conséquence. La présente note a été établie par le secrétariat en tant que document de base pour l'examen par la Commission de ce point de l'ordre du jour.

2. Dans le cadre des activités faisant suite aux précédents travaux de la Commission sur le renforcement des capacités nationales dans le domaine des biotechnologies, le secrétariat a été prié a) de coordonner et d'assurer la liaison avec les autres organisations internationales menant des activités dans le domaine des biotechnologies, notamment les commissions économiques et sociales régionales de l'ONU; b) d'utiliser son nouveau réseau électronique sur la science et la technologie pour diffuser des informations sur les cadres juridiques et réglementaires auprès des autorités nationales, ainsi que d'autres informations pertinentes objectives sur l'évolution des biotechnologies auprès des décideurs et des diplomates, de l'opinion publique, des organisations non gouvernementales, des journalistes et du secteur privé; c) d'aider, au moyen de ressources extrabudgétaires, les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à se doter de stratégies et de plans nationaux, notamment en réalisant des évaluations des besoins en matière de capacités nationales; d) au moyen de ressources extrabudgétaires, de concevoir des programmes spéciaux, d'organiser des ateliers et de contribuer aux programmes en cours concernant la formation de scientifiques, de diplomates et de journalistes à la diplomatie de la science et de la technologie, à l'élaboration des politiques et aux questions de réglementation en vue d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, dans les négociations internationales et dans l'élaboration de normes internationales; e) d'entreprendre ou de faciliter, au moyen de ressources extrabudgétaires, des études sur les problèmes particuliers auxquels se heurtent les pays en développement dans les domaines du transfert de technologie, du renforcement des capacités, de la réglementation et de la prévention des risques biotechnologiques; et f) de collaborer avec le Bureau de la Commission en vue d'assurer l'application de ses recommandations concernant notamment la mobilisation de fonds extrabudgétaires.

3. En réponse à toutes ces demandes, le secrétariat a entrepris un certain nombre d'activités, y compris une large diffusion, sur le réseau de la science et de la technique au service du développement (<http://www.unctad.org/stdev>), des résultats et de la documentation de base des groupes d'étude, de monographies nationales et de documents d'information générale sur les biotechnologies établis par la Commission au cours de la période d'intersessions 1999-2001, y compris des informations sur la législation et la réglementation. Il a publié en 2002 une étude intitulée *Key Issues in Biotechnology* (UNCTAD/ITE/TEB/10), qui porte sur plusieurs aspects fondamentaux de la technologie génétique moderne et ses applications dans l'agriculture et en médecine, et présente un tableau équilibré des avantages et des risques potentiels associés à ces applications; l'étude indique en conclusion les principaux enjeux pour les décideurs.

4. Le secrétariat a en outre établi un rapport du Secrétaire général sur l'impact des biotechnologies sur l'agriculture, la santé, la productivité économique et la durabilité, ainsi que sur les aspects connexes du transfert de technologie et du renforcement des capacités, y compris la nécessité de protéger les droits de propriété intellectuelle et de tenir compte des besoins particuliers des pays en développement; ce rapport sera soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-huitième session.

5. En collaboration avec le Programme sur la science, la technologie et l'innovation de la Kennedy School of Government de l'Université d'Harvard, le secrétariat a lancé l'Initiative en matière de diplomatie de la science et de la technologie. Le principal objectif de cette initiative est de mobiliser les compétences scientifiques et technologiques pour permettre aux diplomates et aux représentants des pays en développement de participer pleinement aux débats sur les nouvelles problématiques et de prendre des décisions éclairées, dans toutes les instances internationales où la science et la technologie jouent un rôle important. Il s'agit de fournir un soutien direct aux négociateurs commerciaux et de renforcer les capacités de négociation dans les pays en développement par la diffusion de dossiers d'information spécifiques et l'organisation d'une formation ciblée et de forums exécutifs.
6. L'Initiative sera exécutée en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales travaillant dans le domaine des biotechnologies, ainsi qu'avec les commissions régionales de l'ONU. Un forum exécutif a été organisé par la CNUCED le 10 juin 2002 pour lancer l'Initiative, ainsi que pour examiner quelques grandes questions concernant le commerce et le transfert de technologie. D'autres forums ou dialogues directifs, notamment sur les applications des biotechnologies et le commerce, sur de nouvelles approches du transfert de technologie et sur l'interaction de la science, de la technologie et des règles commerciales, plus particulièrement les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les obstacles techniques au commerce (OTC), ont été prévus pour le premier semestre de 2003.
7. La Commission a été priée a) d'encourager les autorités chargées de la science et de la technique au niveau national et, le cas échéant, au niveau régional, à coordonner leurs stratégies, et de leur apporter un appui fonctionnel à cet égard; b) de proposer des directives concrètes pour faciliter la mise au point de nouvelles technologies et de produits faisant appel à la technologie ainsi que la diffusion et la consultation d'informations à ce sujet à un coût abordable, y compris à des conditions préférentielles; et c) d'encourager les partenariats entre parties intéressées, y compris grâce à la coopération internationale.
8. Dans un premier temps, la Commission et le secrétariat ont adressé un questionnaire sur les politiques nationales de la science et de la technologie, aux missions permanentes à Genève, pour transmission aux capitales; ce questionnaire a en outre été diffusé sur le réseau STDev; fin décembre 2002, le secrétariat avait reçu 15 réponses.
9. Ensuite, le secrétariat a réalisé une étude intitulée «The Biotechnology promise: Capacity-building for participation of developing countries in the bioeconomy». À travers des monographies nationales et des exemples de création dans des pays en développement d'industries biotechnologiques nationales, cette étude indique les principales perspectives et les principaux enjeux dans le domaine des biotechnologies pour les pays en développement, en particulier dans les secteurs industriel et environnemental ainsi que dans l'agriculture et l'industrie pharmaceutique. Conçue comme un manuel intégré destiné aux décideurs dans les pays en développement et les pays en transition, l'étude décrit toutes les étapes du développement d'une industrie biotechnologique et présente des initiatives aussi bien privées que publiques pour illustrer le pourquoi et le comment du plus grand succès de certaines initiatives par rapport aux autres. Enfin, elle s'appuie sur les travaux réalisés par la Commission au titre de son programme de travail intersessions pour la période 1999-2001 sur le renforcement des capacités nationales dans le domaine des biotechnologies.

10. Sur la question des partenariats, le secrétariat a publié en 2001 une étude intitulée *Partnerships and Networking in Science and Technology for Development* (UNCTAD/ITE/TEB/11), qui présente une analyse des tendances mondiales en matière de partenariats et d'alliances stratégiques, et recense notamment les possibilités qui s'offrent aux pays en développement.

11. Suite à la décision de la Commission concernant le thème de fond – «Développement technologique et renforcement des capacités pour une plus grande compétitivité dans une société numérique» – et d'autres activités pour la période d'intersessions 2001-2003, quatre réunions de groupes d'étude ont été organisées, comme suit:

- Une réunion préparatoire des groupes d'étude et du Bureau de la Commission sur le nouveau thème de fond pour la période d'intersessions 2001-2003, à Genève, les 13 et 14 novembre 2001;
- Groupe d'étude I sur les «Indicateurs du développement technologique», à Genève, du 22 au 24 mai 2002;
- Groupe d'étude II sur les «Liens entre investissement étranger direct, développement technologique pour le renforcement des capacités et compétitivité stratégique», à Colombo (Sri Lanka), du 15 au 17 octobre 2002;
- Groupe d'étude III sur le «Renforcement d'une compétitivité stratégique dans le domaine des technologies de l'information et de la communication», à Luanda (Angola) du 15 au 17 janvier 2003.

La Commission est saisie des rapports de ces réunions.

12. Le secrétariat a en outre publié les études ci-après sur les technologies de l'information et de la communication (TIC):

- *Coalition of Resources for Information and Communication Technologies* (UNCTAD/ITE/TEB/13);
- *Changing Dynamics of Global Computer Software and Services Industry: Implications for Developing Countries* (UNCTAD/ITE/TEB/12); et
- *Electronic Commerce and Music Business Development in Jamaica: A Portal to the New Economy?* (UNCTAD/ITE/TEB/8).

13. La Commission et le secrétariat ont pris des mesures pour que les conclusions et recommandations antérieures de la Commission concernant les TIC soient portées à l'attention des principaux artisans de la réduction de la fracture numérique, tels que le Groupe des Nations Unies sur les technologies de l'information et de la communication, ainsi que diverses autres initiatives internationales relatives aux TIC. Des exemplaires de l'ouvrage intitulé *Knowledge Societies: Information Technologies for Sustainable Development*, issu des travaux de la Commission sur les TIC au cours de la période d'intersessions 1995-1997, ont été fournis aux membres du Groupe d'étude des Nations Unies sur les TIC. Le secrétariat a en outre présenté les principales recommandations et conclusions des travaux de la Commission sur les TIC à la réunion des experts de la science et de la technologie du G-15 sur une utilisation massive des technologies de l'information et de la communication en tant que stratégie de développement, tenue à Caracas les 6 et 7 décembre 2001.

14. La Commission et le secrétariat ont étroitement coopéré avec le Groupe d'étude sur les TIC pour promouvoir les échanges d'information et la coordination des activités concernant les TIC. La Commission a désigné l'un de ses vice-présidents responsable de la liaison et du suivi pour toutes les activités en rapport avec le Groupe d'étude. Le secrétariat et ce vice-président ont participé aux réunions du Groupe d'étude et ont fait rapport à la Commission sur les résultats de ces réunions. Le secrétariat du Groupe d'étude sur les TIC a participé aux réunions du groupe d'étude I de la Commission sur les indicateurs du développement technologique et du groupe III sur le renforcement de la compétitivité stratégique dans le domaine des TIC.

15. Sur la question récurrente de la coordination de la science et de la technique au service du développement au sein du système des Nations Unies, le secrétariat a été instamment prié de poursuivre ses efforts pour faire du réseau STDev récemment créé un instrument de diffusion de l'information sur les activités scientifiques et technologiques au service du développement et actualiser l'information sur les progrès scientifiques et technologiques particulièrement importants pour les pays en développement.

16. Le secrétariat a répondu à cette demande en échangeant des liens hypertexte avec d'autres organismes du système des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres passerelles électroniques – par exemple, Département des affaires économiques et sociales, Groupe d'étude des Nations Unies sur les TIC, Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT). Il a également conclu un accord de partenariat avec le Development Gateway de la Banque mondiale. Des informations et des événements importants figurant sur le réseau STDev sont présentés sur la page d'accueil de la rubrique Knowledge Economy du Development Gateway et sont diffusés auprès des abonnés de ce service de la Banque mondiale. Le réseau STDev est régulièrement actualisé pour fournir des informations sur les activités dans le domaine de la science et de la technologie au sein du système des Nations Unies, d'institutions multilatérales et bilatérales de développement et d'organisations non gouvernementales. Il fournit également une information sur les accords et protocoles internationaux relatifs à la science et à la technologie, ainsi que sur diverses initiatives internationales et grandes réunions ou sommets à venir.

17. En avril 2002, le secrétariat a lancé sur le réseau STDev un répertoire et un guide de l'utilisateur des travaux de la CNUCED sur la technologie au service du développement, pour la période allant de 1975 à 2001 (<http://www.unctad.org/stdev/compendium/index.html>). Le répertoire contient plus de 400 rapports et études, ainsi qu'un certain nombre d'autres titres organisés par grands thèmes – conventions internationales, arrangements et codes internationaux; filières, mécanismes et meilleures pratiques en matière de transfert; acquisition et absorption des nouvelles technologies, y compris les technologies de l'information et de la communication, et les biotechnologies; partenariats technologiques; droits de propriété intellectuelle et protection des savoirs traditionnels; publications de la Commission. Il a été lancé le 16 avril 2002, conjointement avec la tenue de la première réunion du nouveau Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie de l'OMC. Le secrétariat a participé à la réunion du Groupe de travail et en a informé les membres des activités de la Commission.

18. En outre, le secrétariat et le Président de la Commission ont participé à la Conférence de haut niveau Sud-Sud sur la science et la technologie, tenue à Dubaï (Émirats arabes unis), du 27 au 30 octobre 2002; il s'agissait de la première conférence sur la science et la technologie jamais organisée sous l'égide du Groupe des 77. Le secrétariat a distribué à la Conférence des documents et des études sur les biotechnologies et sur les partenariats et les réseaux scientifiques

et technologiques dans les pays en développement. La Déclaration de Dubaï sur la promotion de la science et de la technologie, adoptée par la Conférence, a souligné l'importance du rôle joué par la CNUCED et par la Commission de la science et de la technique au service du développement dans la promotion du transfert et du développement de la science et de la technologie dans les pays en développement.

19. Le secrétariat a expliqué aux participants à la septième session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes de la CNUCED les fonctions et le travail de la Commission. Le Président de la Commission a participé à la réunion des commissions techniques du Conseil économique et social à New York en juillet 2002.

20. Le secrétariat a participé aux première et deuxième réunions du Comité préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information, où il a évoqué les travaux de la Commission relatifs aux TIC. Il a également participé à la Conférence internationale sur la science, la technologie et l'innovation organisée par la Kennedy School of Government de l'Université d'Harvard en collaboration avec la CNUCED à Cambridge, Massachusetts, les 23 et 24 septembre 2002, où il a présenté les travaux de la Commission sur des indices de développement des TIC.

21. Dans sa résolution 2001/32, le Conseil économique et social a recommandé la création d'un fonds d'affectation spéciale pour les activités dans le domaine de la science et de la technologie au service du développement au sein de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en vue d'aider cet organisme à s'acquitter des divers mandats qui lui avaient été ou qui lui seraient confiés dans le domaine de la science et de la technique au service du développement. Un fonds d'affectation spéciale pour la science et la technologie a donc été créé à la CNUCED. Le solde des ressources du Fonds d'affectation spéciale pour les activités spéciales dans le domaine de la science et de la technique au service du développement créé par le Secrétaire général le 4 avril 1985 a été transféré sur le nouveau fonds à la CNUCED. Le Président de la Commission a écrit aux donateurs pour les inviter à verser des contributions sur ce nouveau fonds.

22. En outre, dans sa résolution 2002/37, le Conseil économique et social a demandé à la Commission de créer un groupe de travail à composition non limitée chargé d'analyser les moyens de renforcer le rôle joué par la Commission et sa participation à la formulation des recommandations et à la prise des décisions concernant les questions scientifiques et techniques dans le système des Nations Unies, de manière à renforcer la Commission. Une lettre a été envoyée à tous les États Membres de l'ONU pour les inviter à désigner des experts parmi lesquels seraient choisis les membres de ce groupe de travail à composition non limitée. Au 10 mars 2003, 21 pays avaient répondu<sup>1</sup>.

-----

---

<sup>1</sup> Au 10 mars 2003, des candidatures au groupe de travail à composition non limitée de la Commission avaient été reçues des États Membres de l'ONU ci-après: Argentine, Autriche, Bélarus, Congo, Croatie, Égypte, Éthiopie, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Iraq, Kenya, Liban, Lituanie, Oman, Pakistan, Portugal, Sri Lanka, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie et Uruguay.